

notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1856, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Richard Honnime et l'autre Alexandre Pierre Thomas.

Le tout en présence de Sigard Charles, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de soixante huit ans, professeur de Retraite, ne pouvant ni allier ni délier.

De Neiffen Laurent, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de cinquante six ans, professeur de Retraite, ne pouvant ni allier ni délier des futurs.

De Lagorio Jean, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante quatre ans, professeur de menuiserie, ne pouvant ni allier ni délier des futurs.

Et de Buffe Paulin, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante sept ans, professeur de Retraite, ne pouvant ni allier ni délier des futurs.

Après quoi moi André Charles, Maire de la commune de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai punonné, au nom de la loi, que les dits parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi par toutes les parties. A l'exception de la mère du futur époux qui se déclare ne le savoir.

Approuvé par moi sans motif.

Alexandre Pierre Thomas
Richard Honnime
Lagorio
Neiffen
Sigard

(Signature)

(Signature)

Mairie de La Garde.

Arrondissement de Toulon.

N° 30

La Batie
Antide Sébastien
et

Dupuy de Lôme
Claire Henriette
Elizabeth Marie

Un quatorze Décembre mil neuf cent huit à onze heures du matin.
Acte de mariage de La Batie Gabriel Antide Laurent Sébastien, âgé de trente un ans, né à Belley, département de l'Ain, le seize du mois de Décembre mil huit cent soixante dix sept, profession d'aucune, domicilié à Calissieu, département de l'Ain. Et masureur de La Batie Gabriel Antide Laurent, né à Calissieu, département de l'Ain, profession d'avocat et propriétaire, domicilié à Calissieu, département de l'Ain, et de Blane Augustine, née à Belley, département de l'Ain, son épouse, sans profession, domiciliée à Calissieu (Ain).
Le père et la mère ici présents et consentant, d'une part.

Et Dupuy de Lôme Claire Henriette Elizabeth Marie, âgée de vingt cinq ans, née à Washington, département des Etats Unis, née le neuf du mois de juin mil huit cent quatre vingt trois, profession d'aucune, domiciliée à La Garde, département du Var. Et masureur de Dupuy de Lôme Officier Georges Honoré Laurent, né à Toulon, département du Var, profession d'ancien secrétaire d'ambassade, domicilié à La Garde, département du Var, et de Costichan Marie Vespérine Louise, née à Toulon, département du Var, sans profession, domiciliée à Vinard saint Enogat (Vle et Vilaine). Le père ici présent et consentant.
D'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° la publication de mariage faite sans opposition le jeudi vingt six novembre mil neuf cent huit, devenue opposée pendant le délai voulu par la loi. 2° le l'acte de l'acte de naissance du futur époux. 3° le l'acte de l'acte de naissance de la future épouse. 4° le l'acte de consentement à mariage de la mère de la future épouse reçu par M^{rs} Louis Armand Hotellier, notaire à Vinard saint Enogat (Vle et Vilaine) le vingt six novembre mil neuf cent huit. 5° le l'acte de non opposition, délivré le huit décembre mil neuf cent huit par l'officier de l'état civil de Calissieu (Ain), et le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage concernant